

BUREAU EXECUTIF
15 et 16 Janvier 2009
Relevé de décisions

Présents : JP Champion – JC Méric- J Kerhoas- H Bacchini- D Tincelin- C Peyras- E Marliot- P Gouard- S Lasseaux – H Giraud- B Bonneau- B David- J Cathelineau- M Bouvet- P Delhaye – JC Cour

Décisions	Thèmes et Commentaires
1	ADMINISTRATION
1-1 Décision 1	<u>Approbation relevé de décisions du BE du 27/11/2008, du CO du 18/12/2008</u> Le BE adopte à l'unanimité les relevés de décisions du BE du 27/11/08 et du CO du 18/12/08
1-2	<u>Point sur les présences fédérales aux AG de ligues et CDVoile</u> Haute Normandie : D Tincelin - Basse Normandie : D Tincelin - Bretagne : J Kerhoas Pays de la Loire : P Gouard- Aquitaine : B Bonneau (sous réserve) - Languedoc Roussillon : JC Méric Alpes Provence : JP Champion (si matinée) ou JP Churet - Côte d'Azur : JP Champion - Bourgogne : E Marliot Alsace : JC Méric (sous réserve)- Ile de France : D Tincelin - Centre : C Peyras Midi Pyrénées : C Peyras (sous réserve) - Rhône Alpes : H Bacchini – Poitou Charentes : J Cathelineau
1-3 A Traiter CL	<u>Question ligue Rhône Alpes sur « Site Internet et mutualisation des moyens »</u> La FFVoile travaille sur le problème Internet et les réponses aux différentes questions seront débattues lors d'un prochain conseil des ligues. Une 1 ^{ère} réponse sera faite à la ligue indiquant des noms de site permettant la création de sites Internet simplifiés.
1-4 Info	<u>Rappel échéancier délais statutaires Assemblée Fédérale FFVoile 2008</u> 16 Janvier : Modifications statutaires et règlement financier en BE 30 Janvier : Date limite de retour des rapports d'activité 4 Février : Date limite de retour des candidatures au CA Entre 11 et 18 Février Validation des candidatures par la commission électorale 19 Février : 2 ^{ème} présentation des textes et Validation de l'ordre du jour par le BE 25 Février : CA – présentation des modifications des textes statutaires et règlement financier pour validation 27 Février : Retour du rapport moral collectif 3 Mars : Envoi des documents pour gravage des CD Rom 5 Mars : Envoi des CD Rom et de l'ordre du jour de l'AG aux représentants Concernant le rapport moral, chaque intervenant devra présenter un plan détaillé de son intervention le 19 Février.
Décision 2	Ordre de passage : JP Champion – J Kerhoas- H Bacchini- H Samuel- P Gouard- JC Méric – JP Champion (35 mn maxi) Pour les autres interventions spécifiques, les textes doivent être présentés également au BE du 19/2 (Arbitrage, Médical, Formation) durée 5 Mn maxi. La présentation des JO sera traitée à part du rapport moral par P Gouard. 20 mn maxi avec diffusion d'images Le BE décidera de l'ordre de passage et/ou des sujets traités
1-5 Décision 3 Décision 4	<u>Propositions de modifications statutaires</u> Modification article 46 des statuts Modification du RI art 20 ; Annexe 1 ; Chapitre 2 :art 40 ; Art 41 ; art 52 ; art 53 ; art 54 ;art 64 ; art 73 ; art 76 ; Annexe 2 règlement disciplinaire art 12 ; art 17 ; Annexe 3 art 19 ; art 24 ; art 31
Décision 5	Modification du règlement financier

	L'ensemble des modifications est reproduit en annexe du présent relevé de décisions
1-6 Décision 6	<p><u>Priorités informatiques et choix de collaboration avec la société Faire Savoir</u> Le BE donne son accord pour s'engager dans la voie du développement d'une solution logicielle qui équiperait la FFVoile et l'ensemble de ses structures et qui centralise une multitude de services liés à la gestion et à la communication. Le DTN propose d'étudier avec le MSJS l'intégration de ce projet dans la CO afin que la FFVoile soit avec quelques fédérations, fédération test.</p> <p>Les priorités informatiques de l'année 2009 seront présentées au prochain BE</p>
1-7 Info	<p><u>Elaboration du budget prévisionnel 2009</u> Le projet des résultats 2008 sera présenté au BE du 19/02 ainsi que le projet de budget 2009, il est donc important que chacun se mobilise d'ici le 19/02 pour affiner sa prévision</p>
1-8 Décision 7	<p><u>Expérimentation Licences Ligue Haute Normandie</u> Le BE donne son accord sur l'expérimentation de la cotisation Licence Club forfaitaire des clubs de la ligue Haute Normandie et ce avec une progression annuelle comprise entre 2 et 9% selon la taille des clubs. Tous les membres des clubs seront donc licenciés. La ristourne Ligue sera faite sur le montant forfaitaire collecté. Mise en place d'un groupe de travail (Service Licences, Informatique et Comptabilité) pour créer cette cotisation forfaitaire Licences Clubs et réfléchir à la mise en place opérationnelle de cette expérimentation. Il conviendra de consulter nos assureurs pour connaître en complément du forfait pour la délivrance des licences, le montant de la contribution pour le coût de l'assurance pour les licenciés supplémentaires (« non réellement payés »).</p>
1-9 Décision 8	<p><u>Modification de la formule appliquée pour la progression des PVR pour les ligues régionalisées ayant atteint le point mort</u> Pour les ligues dépassant le point mort et ayant rempli leurs objectifs de l'année N, il est proposé de modifier la formule pour fixer l'objectif N+1 comme suit : Objectif N+1 : objectif N+ X% du point mort. Le BE fixe le pourcentage de progression à 5% et sera révisé lors de l'exercice 2013</p>
1-10 Décision 9	<p><u>Affiliations</u> <u>Associations locales</u> Ligue Poitou Charente : Ecole de Voile de la Cible Ligue Alpes Provence : Fun Fos</p>
Décision 10	<p><u>Etablissement/ Collectivité Territoriale</u> Ligue du Centre : Base de Plein Air d'Eguzon pour les activités Ecole de Voile, Voile à l'Ecole, Organisation d'Epreuve et Enseignement de la Compétition.</p>
Décision 11	<p><u>Renouvellement de Convention : Etablissement / Société Commerciale</u> Ligue Poitou Charentes : Ecole de Voile du bois de la plage (17) pour l'activité Ecole de Voile</p>
2	FORMATION
2-1 Info	<p><u>Mise à jour des qualifications fédérales suite au CA du 28/11/2008.</u> Info</p>
3	COMPETITIONS
3-1	Département Voile Légère
3-1-1 Décision 12	<p><u>Candidature championnat de France Voile Légère Sport en entreprise 2009</u> Le BE entérine à l'unanimité la candidature du Club de Voile de Moisson Lavacourt pour l'organisation du Championnat de France Voile Légère Entreprise 2009</p>
3-2	Département Habitables

<p>3-2-1 Décision 13</p>	<p><u>Date championnat de France MR féminin</u> Le Bureau exécutif retient pour le Championnat de France de Voile Match Racing féminin la candidature du Sport Nautique de St Quay-Portrieux pour la période du 1er au 3 mai 2009 sur First Class 8 avec 4 équipiers</p>
<p>3-2-2 Décision 14</p>	<p><u>Règlement du championnat de Course au Large en Solitaire</u> Le BE entérine le circuit du Championnat de France de Course au large en solitaire et le règlement associé. Trophée BPE (Coef 4)– Quiberon Solo (Coef 2)– Solitaire du Figaro (Coef 6 – 2 au Général et 1 par étape) Le BE adopte la modification de l'article 3 du règlement du championnat de France de Course au Large en Solitaire conformément au vote du CA du 21/12/2007 déléguant au BE la modification de l'article 3 des règlements des championnats de France relative au programme des différents Championnats de France habitable</p>
<p>3-2-3 Décision 15</p>	<p><u>Reconnaissance équipe K CHALLENGE sur programme 2009</u> Le BE décide de soutenir le projet K Challenge sur les Pacific Séries et le circuit RC 44 avec le titre d'Equipe de France pour l'année 2009.</p>
<p>4 4-1</p>	<p>DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT <u>Baisse des coûts de la pratique : cahiers des charges des matériels EFV 2009</u></p>
<p>Info</p>	<p>Pour aider à la relance de l'activité sportive de 1^{er} niveau dans els clubs, la FFVoile souhaite limiter les coûts d'accès à la pratique sportive pur les clubs et les pratiquants</p>
<p>Décision 16</p>	<p>En ce sens la FFVoile conduira un certain nombre d'action et le BE valide que deux notes exposant l'importance de ces actions pour la baisse du coût de la pratique partent vers les cadres sur le terrain et vers les présidents de ligues/CDVoile/commissions sportives</p>
<p>5</p>	<p>COMMISSION CENTRALE D ARBITRAGE</p>
<p>5-1 Décision 17</p>	<p><u>Liste des épreuves avec convention d'arbitrage pour 2009 et avec rémunération</u> Le BE adopte la liste des épreuves suivantes : Trophée BPE – Tour de France à la voile – Les sables/Madère/Les Sables – La Solitaire du Figaro – European Pro Tour – Tour de Bretagne– La Solidaire du Chocolat – Transat Jacques Vabre Epreuve avec convention d'arbitrage mais sans rémunération : la mini transat</p>
<p>5-2</p>	<p><u>Possibilité de rémunération du Président du Comité de Course lors des épreuves de Match Race en France de grade 1 ISAF ou épreuves du World Tour</u></p>
<p>Report</p>	<p>Report au prochain BE</p>
<p>5-3 Décision 18</p>	<p><u>Arbitres honoraires</u> Le BE décide de créer le titre d'arbitre honoraire L'honorariat est une reconnaissance qui est décernée à titre exceptionnel par le BE sur proposition de la CCA à un arbitre ayant servi de manière exemplaire et sur une période significative la voile, la Fédération Française de Voile et l'arbitrage. Cette distinction lui permet : 1. de figurer sur la liste des arbitres avec la mention : o comité de course honoraire, o juge honoraire o jaugeur honoraire 2. d'être destinataire des mêmes documents ou dotations que les autres arbitres, 3. d'être appelé par la Commission Centrale d'Arbitrage (soit directement, soit à sa demande ou à celle d'un organisateur) à participer à des compétitions de grade 4 ou supérieur en tant qu'assesseur,</p>

	<p>4. s'ils le souhaitent, et avec l'accord de la Commission Centrale d'Arbitrage ou de leur Commission Régionale d'Arbitrage, de poursuivre des actions de formation ou de conseil,</p> <p>5. d'être sollicité, en raison de sa grande expérience sur des missions particulières en relation avec l'arbitrage par sa ligue ou la Fédération Française de Voile.</p>
Vote CA	<p>Une modification du règlement de la CCA est nécessaire. Une proposition sera faite au prochain BE puis soumis au prochain CA.</p>
5-4	<p><u>RIR actualisées en fonction des nouvelles RCV, domaine d'application, mode de diffusion.</u></p>
Décision 19	<p>Le BE adopte la possibilité d'utiliser les Règles d'Introduction à la Régate dans le cadre d'animations sportives de base. La forme d'arbitrage décrite dans les RIR est expérimentale, ne peut être utilisée sur des compétitions au-delà du grade 5, ni sur les championnats Régionaux et épreuves sélectives.</p> <p>Il est impératif de faire remonter à la FFVoile, par le biais de chaque Commission Régionale d'Arbitrage, un compte rendu des épreuves s'étant déroulées sous cette forme. Les litiges sur l'application des RIR seront traités par la CRA relevant de la ligue dans laquelle se déroule l'épreuve.</p>
Vote CA	<p>Ces RIR présentées, sont une mise à jour par rapport aux nouvelle RICV 2009-2012 et elles devront être présentées au vote du prochain CA.</p>
5-5	<p><u>Fonction de jeune arbitre : texte d'application</u></p>
Décision 20	<p>Le BE adopte « la fonction de jeune arbitre » définie telle qu'exposée avec comme âge minimum d'accès à 14 ans. Cette décision annule et remplace la décision du BE du 20 et 21/11/2008</p>
5-6	<p><u>Déplacement des arbitres sur épreuves, participation pour subsistance et hébergement des arbitres sur épreuves internationales en France, Championnat de France et épreuves majeures.</u></p>
Report	<p>Report à un prochain BE, et au plus tard à celui de Juin 2009.</p>
6	<p>COMMISSION MEDICALE</p>
6-1	<p><u>Candidature d'A GRAU au sein de la commission médicale FFVoile</u></p>
Décision 21	<p>Le BE adopte l'intégration du docteur Antoine GRAU au sein de la commission médicale de la FFVoile. Cette nomination sera validé » au prochain CA</p>
Vote CA	<p>COMMISSION DIRECTIONS DE COURSE</p>
7	<p><u>Proposition de la liste des membres de la commission pouvant intervenir au titre du GIDC</u></p>
7-1	<p>Le Bureau Exécutif entérine la liste des membres pouvant siéger dans le cadre de l'annexe 6 du règlement des DC « Procédure d'instruction en cas d'infraction d'un directeur de course au présent règlement ».</p> <p>Liste :</p> <p>3 Directeurs de course (Denis Hugues ; Jean Coadou; Jean Maurel)</p> <p>1 skipper (Jean Luc Nelias)</p> <p>2 organisateurs (Sophie Vercelletto ; Yvan Griboval)</p> <p>1 administrateur de la commission Directeur de Course (Cadres responsable du département Habitable ou responsable du Pôle France Course au Large)</p> <p>1 cadre Réglementation FFVoile (Bernard Bonneau)</p> <p>1 Pdt CCA (Christian Peyras)</p> <p>1 Membre qualifié en raison de ses compétences juridiques</p>
Décision 22	<p><u>Dérogation stage ISAF de Daniel JOUANIN</u></p> <p>Le BE demande un vote électronique ce jour au CA avec réponse pour Mardi 20/01 avant midi, pour étendre l'équivalence au stage de survie ISAF à l'ensemble des</p>
7-2	
Décision 23	
Vote CA	

	<p>formations de survie délivrées par des organismes spécialisés présentant un contenu similaire et permettant d'établir la faculté d'une personne à réagir en situation de difficultés maritimes.</p>
	<p>COMMISSION COURSES OCEANIQUES</p>
8	<u>Actualisation RSO pour classes mini 6.50 et FB2</u>
8-1 Décision 24	Le BE prescrit que l'application de l'article 3.18 est reportée au 1er janvier 2010 pour les bateaux relevant des classes Mini 6,50 et Figaro Bénéteau 2.
8-2 Décision 25	<p><u>Radeau de sauvetage – cas particulier posé par la classe mini</u></p> <p>Dans le cadre des RSO Article 4.20.2.e) le BE décide d'ajouter à la fin de l'article : « Lors des courses catégorie RSO 1, pour les bateaux relevant uniquement de la classe Mini 6,50, les radeaux de type Classe V doivent être retirés du service. Cependant, ceux qui sont déjà affectés à des bateaux pourront être acceptés, et uniquement sur ces bateaux, lors des courses catégorie 1 jusqu'au 31/12/2011, sous réserve que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ils doivent être accompagnés d'un container de survie équipé du matériel contenu dans un radeau conforme ISO 9650. - Ils aient été vérifiés dans un établissement agréé dans un délai maximum de 6 mois avant le départ de toute course RSO catégorie 1. » <p>Sous réserve de l'acceptation des autorités maritimes françaises</p>
	<p>DIVERS</p>
9	<u>Achat Bateau Moth Europe Haut Niveau</u>
9-1 Décision 26	La vente à Patrick HAMART doit être annulée
9-2 Décision 27	<p><u>Contrat de licence bilan carbone</u></p> <p>Le BE donne son accord pour signer le contrat de licence Bilan Carbone qui a pour implication de respecter la méthode d'évaluation des émissions de CO2 mise en place par l'ADEME</p>
9-3 Report BE	<p><u>Evolution du magazine Grand Voile 2009</u></p> <p>Remis au BE de février 2009</p>